

Le vendredi 2 janvier 2026 à 11h

LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE COMMUNIQUE

**SUR LE PASSAGE EN VIGILANCE JAUNE
« ÉPISODE PERSISTANT DE FROID »
POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE**

Prévisions météorologiques

Le département de Moselle a été placé par Météo France, ce vendredi 2 janvier 2026 à partir de 16h, en vigilance jaune « épisode persistant de froid ».

Dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 janvier, les températures minimales repartent à la baisse, comprises entre -3°C et -8°C, avec des températures ressenties entre -8 et -11. La présence de neige au sol pourrait engendrer des températures encore plus froides. Le froid persistera en début de semaine prochaine.

Des chutes de neige de l'ordre de 2 à 5 cm en plaine peuvent également se produire, rendant la circulation sur les routes difficile.

Pour rappel, le niveau 1 du plan Grand froid est activé en Moselle depuis le 30 décembre 2025. Dans ce cadre, les services de l'État et les opérateurs chargés de la veille sociale et de l'hébergement renforcent leurs dispositifs en faveur des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les personnes sans-abri.

Impacts

Les vagues de froid peuvent mettre en danger les personnes fragiles ou isolées notamment :

- les personnes âgées ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocrinianes, etc. ;
- les personnes ne pouvant se protéger du froid (personnes sans domicile ou demeurant dans des logements insalubres, mal chauffés ou mal isolés) ;
- les personnes qui travaillent en extérieur ou dans un local, ouvert ou non, s'exposant à des températures froides ou utilisant un véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle dans des conditions de verglas ou de neige.

La neige et le verglas :

- compliquent les conditions de circulation sur l'ensemble ;
- augmentent les risques d'accident ;

La préfecture vous demande

- d'éviter les expositions prolongées au froid et au vent, d'éviter les sorties le soir et la nuit ;
- de vous protéger des courants d'air et des chocs thermiques brusques ;
- de vous habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, de vous couvrir la tête et les mains, de ne pas garder de vêtements humides ;
- de vous alimenter convenablement et de prendre une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée ;
- de faire attention aux moyens utilisés pour vous chauffer (les chauffages d'appoint ne doivent pas être utilisés en continu), de ne pas boucher les entrées d'air de votre logement ;
- d'aérer votre logement quelques minutes, même en hiver ;
- de prendre des nouvelles de vos proches, notamment les personnes âgées ou isolées ;
- si vous devez prendre la route, de vous informer de l'état des routes ;
- si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, de contacter le « 115 » ;
- de limiter vos déplacements ;
- d'adapter la vitesse de votre véhicule à l'état de la chaussée et de respecter scrupuleusement les distances de sécurité ;
- de faciliter le passage des engins de salage des routes, en particulier en stationnant votre véhicule correctement ;
- de vous protéger des chutes et de protéger les autres en déblayant le trottoir devant votre domicile ;

Pour plus de renseignements

- www.meteo.fr
- www.sante.gouv.fr
- www.santepubliquefrance.fr